



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-46430>

Département(s) de publication : **24, 16, 17, 33**

Annonce n° **26-46430**

Travaux

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 26-34216

Mis en ligne sur le site www.boamp.fr le 02/04/2026

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Centre Hospitalier de Périgueux, établissement support du GHT de Dordogne

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 26240580600015

Ville : Périgueux

Code postal : 24019

Groupement de commandes : Oui

Nom du coordinateur du groupement : GHT de Dordogne

Département(s) de publication : 24, 16, 17, 33

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Marché global de performance pour la conception, la réalisation et l'exploitation d'une chaufferie biomasse et d'un réseau de chaleur sur le site du CH Lanmary à Antonne et Trigonant (24)

Code CPV principal - Descripteur principal : 45000000

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : La durée du marché est de 10 ans environ à compter de la notification : Conception : 8 mois maximum; Réalisation : 12 mois maximum; GPA : 12 mois; Durée de l'engagement de performance réelle : à compter de l'OS travaux ; Exploitation-maintenance : 120 mois environ à compter de l'OS conception. Le coût global prévisionnel du marché, toutes prestations comprises, est estimé à 3 850 000 EurosHT. Les prestations objet de la présente consultation, pourront donner lieu à un nouveau marché pour la réalisation de prestations similaires passé en application des Articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la Commande Publique et qui seront exécutées par le titulaire initial du marché. La durée pendant laquelle les nouveaux marchés peuvent être conclus ne peut dépasser trois ans à compter de la notification du marché initial. Les clauses de réexamens (= modifications) sont indiquées dans le cahier des clauses administratives particulières. Les

candidats ont l'obligation de répondre à la solution de base et de faire une proposition pour chacune des prestations supplémentaires éventuelles décrites au règlement de la consultation.

Section 4 - Informations rectificatives

- Date et heure limites de réception des offres : au lieu du 29 mai 2026 à 12 :00 LIRE le 12 juin 2026 à 12 :00

Date d'envoi du présent avis à la publication : 07/05/2026